



Article 10 (SFDR)

Publication en matière de durabilité
relative aux fonds Article 8

Dorval Convictions

Janvier 2026



I. Résumé

<p>Sans objectif d'investissement durable</p>	<p>Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. La promotion de caractéristiques environnementales et sociales est soutenue par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une notation ESG d'a minima 90% des valeurs détenues • Un taux de sélectivité d'a minima 30% au sein de l'univers d'investissement résultant de l'application des politiques de gestion des controverses et d'exclusion de Dorval Asset Management et d'une notation minimum sur les piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance) et sur la notation de synthèse ESG • L'approche retenue doit également permettre d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux indicateurs d'intensité ESG suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. ○ Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.
<p>Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier</p>	<p>Les caractéristiques environnementales promues par le Fonds portent principalement sur les aspects climatiques et de gestion des ressources. Les caractéristiques sociales promues concernent aussi bien la gestion des ressources humaines (conditions de travail, politique de formation, équilibre et transparence des rémunérations ou encore la promotion de la diversité, de la mixité et de l'égalité professionnelle) que la qualité des produits et services, évaluée sur les thèmes de la santé et de la sécurité.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le Fonds repose sur une gestion active, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion, et bénéficie du label ISR. L'univers d'investissement initial se compose d'actions européennes, évaluées selon des critères extra-financiers via l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Ce périmètre initial comprend plus de 1500 émetteurs, dont environ 1000 sont retenus dans le périmètre investissable après application des politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses, et de l'élimination des émetteurs dont la note environnementale, sociale, de gouvernance ou la note synthétique ESG ne répond pas aux critères minimaux fixés. Ces données sont actualisées au 31/12/2025.</p> <p>La construction et la gestion du Fonds s'appuient sur deux axes principaux : d'abord, une détermination du taux d'exposition aux actions européennes, qui se fonde sur le scénario macroéconomique et de marché de Dorval AM ; ensuite, une sélection de valeurs basée sur deux types de convictions combinables : la conviction directionnelle, qui peut inclure un adossement partiel ou total de l'actif à l'indice de référence, en titres vifs ou en futures (positions acheteuses ou vendeuses), et les convictions liées à des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, s'inscrivant dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales, développement durable) ou adaptées à la conjoncture et au contexte de marché (cycle économique, valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel).</p>
<p>Proportion d'investissements</p>	<p>L'analyse ESG du Fonds doit porter a minima sur 90% de la part de l'actif constitué des titres éligibles à notre analyse ISR (actions et titres</p>



	de créance émis par des émetteurs privés et publics). Les investissements du Fonds seront a minima à 30% durables au sens de la réglementation SFDR.
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	Le contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales par le Fonds est assuré en pré-trade, post-trade et à travers la politique de contrôle permanent de la Société de Gestion. Il fait également l'objet de reporting périodiques. Ce contrôle est enfin complété par l'audit annuel du Label ISR dont bénéficie le Fonds.
Méthodes	Dorval Asset Management a développé une méthodologie propriétaire de notation qui est appliquée à l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. Cette méthodologie intègre jusqu'à 200 indicateurs extra-financiers qui permettent d'évaluer les risques et les opportunités de chaque émetteur par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. La notation finale assise sur les notions d'exposition et de gestion des enjeux et composée de bonus / malus en fonction de niveaux absolus ou relatifs, encadrent la sélection des titres retenus en portefeuille tout comme leur poids maximum à l'actif du Fonds.
Sources et traitement des données	La méthodologie propriétaire repose sur les données élémentaires de fournisseurs de données reconnus tels que MSCI, ISS et Bloomberg. Ces données peuvent être complétées par des analyses internes à la société de gestion.
Limites aux méthodes et aux données	L'approche retenue de type « Best in Universe », privilégiant les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, peut créer des biais sectoriels assumés. Notre analyse s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises ou fournies par les fournisseurs externes précités, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Ces données ne font pas systématiquement l'objet de vérification de leur qualité de la part de la société de gestion. Notre méthodologie accordant un poids minimum de 40% à la Gouvernance (pilier 'G') dans le mécanisme de notation ESG, certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux peuvent donc être minimisés dans la note synthétique ESG qui en résulte.
Diligence raisonnable	L'évaluation extra financière est révisée a minima une fois par an et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'événements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille, dont l'exposition à des controverses. Lors de chaque mise à jour, tout l'univers d'investissement et de fait, l'ensemble des valeurs en portefeuille, est automatiquement revu par les systèmes de contrôles mis en place.
Politiques d'engagement	La politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management est la traduction des actions que nous nous engageons à mener pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. En ce sens, la politique d'engagement actionnarial énonce les principes que nous défendons et, pour les valeurs détenues en portefeuille, dont nous vérifions la mise en œuvre (ou la sincérité de l'intention de mise en œuvre) à travers notre politique de vote. Elle s'articule autour de deux axes principaux (i) l'engagement individuel et (ii) l'engagement collaboratif et est disponible sur notre site internet depuis le lien Politique_d_engagement_actionnarial_5d00eb367f.pdf Lorsqu'un titre détenu en portefeuille est frappé d'une controverse, Dorval Asset Management entame un dialogue actionnarial avec l'entreprise concernée de façon individuelle sinon collaborative lorsqu'une action concertée paraît plus efficace.
Réalisation de l'objectif d'investissement durable	Le Fonds ne dispose pas d'un indice de référence aligné avec des caractéristiques environnementales et sociales.

II. Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Cependant, le Fonds vise à investir a minima 30% de son actif net dans des investissements durables¹.

Le principe de non-préjudice important aux différents objectifs environnementaux et sociaux est garanti par 3 grands piliers :

- **Le taux d'analyse de notation extra-financière est de 90% minimum en capitalisation de l'actif net du placement collectif à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.**

La note extra-financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E (enjeux environnementaux), S (enjeux sociaux) et G (enjeux de gouvernance). Les émetteurs ayant une note environnementale ou de gouvernance inférieure à 40 ou une note sociale inférieure à 30 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière synthétique est inférieure à 40. Compte tenu de leur moindre capacité à produire l'information exigée et afin d'assurer une meilleure comparabilité des données entre ces émetteurs, pour les émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros, ces minima sont de 20 pour les notes environnementales et sociales, de 30 pour la note de gouvernance et reste de 40 pour la note synthétique ESG.

- **Restrictions portées à l'univers d'investissement avec un taux de sélectivité a minima de 30% tel qu'exigé par le label ISR.**

La définition de l'univers d'investissement d'actions éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion de **Dorval Asset Management**
- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou encore des principes de l'OCDE) en cohérence avec la politique de gestion des controverses de **Dorval Asset Management**
- L'exclusion de 30% de l'univers d'investissement pondéré par les capitalisations boursières est garantie par l'exclusion des sociétés les moins bien notées et de celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers selon la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management**

Dans le cadre de la notation extra-financière des émetteurs, les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux, dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille et disponibles dans l'outil utilisé par les équipes de gestion pour la sélection de titres. L'ensemble des 14 indicateurs principaux pouvant avoir une incidence négative en matière de durabilité sont intégrés dans la méthodologie propriétaire de notation ESG « RAISE »² de **Dorval Asset Management** via un système de bonus/malus.

- **Engagements autour des objectifs extra-financiers que le Fonds vise à surperformer**

La stratégie d'investissement du Fonds doit conduire à une surperformance par rapport à son univers d'investissement sur les deux indicateurs extra-financiers suivants :

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris

¹ La définition de l'investissement durable selon Dorval Asset Management est disponible sur son site internet à cette adresse https://www.dorval-am.com/uploads/Definition_investissement_durable_DorvalAM_a66592cdc3.pdf

² RAISE: Rating and Analysis for Internal Sustainability Evaluation - *Notation et analyse pour l'évaluation interne de la durabilité*

d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.

Ces indicateurs sont fondés sur les données de nos partenaires MSCI, ISS, Bloomberg et sur des données de recherche interne.

Le processus d'investissement intègre ces différents indicateurs dans la sélection des valeurs et la construction du portefeuille. Ces différents indicateurs sont directement intégrés dans la notation extra-financière des sociétés. Ces critères servent également de base pour l'engagement et le dialogue actionnarial dans les sociétés investies par le Fonds.

III. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales promues par le Fonds portent principalement sur les aspects climatiques et de gestion des ressources. Les caractéristiques sociales promues concernent aussi bien la gestion des ressources humaines (conditions de travail, politique de formation, équilibre et transparence des rémunérations ou encore la promotion de la diversité, de la mixité et de l'égalité professionnelle) que la qualité des produits et services, évaluée sur les thèmes de la santé et de la sécurité.

Parallèlement, les politiques d'exclusion et de gestion des controverses de **Dorval Asset Management** encadrent la gestion du Fonds. Sur les dimensions environnementales et sociales sont notamment concernées à ce titre, toutes les activités liées au charbon, incluant les émetteurs dont plus de 5 % de l'activité relève de l'exploration, de l'extraction, du raffinage ainsi que ceux développant de nouveaux projets d'énergies fossiles conventionnelles ou non conventionnelles. Par ailleurs, sont exclues les activités liées aux combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels, à la production d'électricité fortement carbonée (intensité supérieure à 260 gCO₂/kWh), ainsi qu'au tabac (plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé). Enfin, les controverses découlant de sujets environnementaux ou sociaux sont également prises en compte dans la politique d'exclusion.

La promotion de ces caractéristiques est directement traduite dans la notation extra-financière des émetteurs de l'univers d'investissement du Fonds et dans les indicateurs de durabilité retenus.

IV. Stratégie d'investissement

▪ Stratégies utilisées

Le Fonds s'appuie sur une gestion active, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement initial est constitué d'actions européennes, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de **Dorval Asset Management**. Il est décliné en périmètre d'investissement (plus de 1500 émetteurs) puis périmètre investissable (d'environ 1000 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés. Les données chiffrées sont au 31/12/2025.

La construction et la gestion du Fonds reposent sur :

1. Une détermination du taux d'exposition aux actions européennes, en fonction du scénario macroéconomique et de marché de Dorval AM.
2. Une sélection de valeurs qui s'appuie sur deux natures de convictions combinables :
 - a. Conviction directionnelle qui peut passer par un adossement de tout ou partie de l'actif à l'indice de référence en titres vifs de l'indice et/ou en futures (positions acheteuses ou vendeuses)

- b. Convictions autour de thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) et/ou dans la conjoncture et le contexte de marché (cycle économique, valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)
- La construction des thématiques
La construction des thématiques repose sur un filtrage quantitatif de l'univers investissable. Il repose sur plusieurs étapes :
 - Les gérants appliquent des critères de liquidité afin de s'assurer de pouvoir traiter les titres inclus dans chaque thématique en un minimum de journées de bourse.
 - Les valeurs sont sélectionnées sur différents critères (économiques, financiers, ESG) permettant d'exprimer la thématique adressée.

Le poids de chaque titre ne faisant pas partie de l'indice de référence n'excédera pas 1% de l'actif du Fonds.

- **L'analyse extra-financière**

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont directement intégrés au processus de gestion du Fonds, via une note ESG établie pour chaque valeur de l'univers d'investissement. La notation ESG participe à la fois à la définition de l'univers d'investissement éligible et comme deuxième composante de la note synthétique des valeurs dans la phase construction / gestion du portefeuille.

Pour réaliser ces deux étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :

- o Enjeux environnementaux :
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- o Enjeux sociaux :
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits
- o Enjeux de gouvernance :
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
 - Lutte contre la corruption

L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs externes de données³. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités

³ Le détail des informations sur les fournisseurs de données utilisés est disponible dans le code de transparence de Dorval Asset Management disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

environnementaux ou sociaux. Le pilier « Gouvernance » représente a minima 40% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de **Dorval Asset Management**.

Le taux d'analyse de notation extra-financière est de 90% minimum en capitalisation de l'actif net du placement collectif à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La définition de l'univers d'investissement d'actions éligibles repose sur le respect des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- o L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion⁴ de **Dorval Asset Management**
- o L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou encore des principes de l'OCDE) en cohérence avec la politique de gestion des controverses⁵ de **Dorval Asset Management**
- o L'exclusion de 30% pondéré par les capitalisations boursières est garantie par l'exclusion des sociétés les moins bien notées et de celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers (ci-dessous), selon la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management**

La note extra-financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E (enjeux environnementaux), S (enjeux sociaux) et G (enjeux de gouvernance). Les émetteurs ayant une note environnementale ou de gouvernance inférieure à 40 ou une note sociale inférieure à 30 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière synthétique est inférieure à 40. Compte tenu de leur moindre capacité à produire l'information exigée et afin d'assurer une meilleure comparabilité des données entre ces émetteurs, pour les émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros, ces minima sont de 20 pour les notes environnementales et sociales, de 30 pour la note de gouvernance et reste de 40 pour la note synthétique ESG.

La sélection des émetteurs publics est opérée en fonction de la méthodologie interne développée par **Dorval Asset Management** des émissions souveraines⁶. Les pays du dernier quintile de notation sont exclus de l'univers d'investissement initial.

Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que **Dorval Asset Management** et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.

L'approche retenue doit permettre également d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux indicateurs d'intensité ESG suivants :

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.

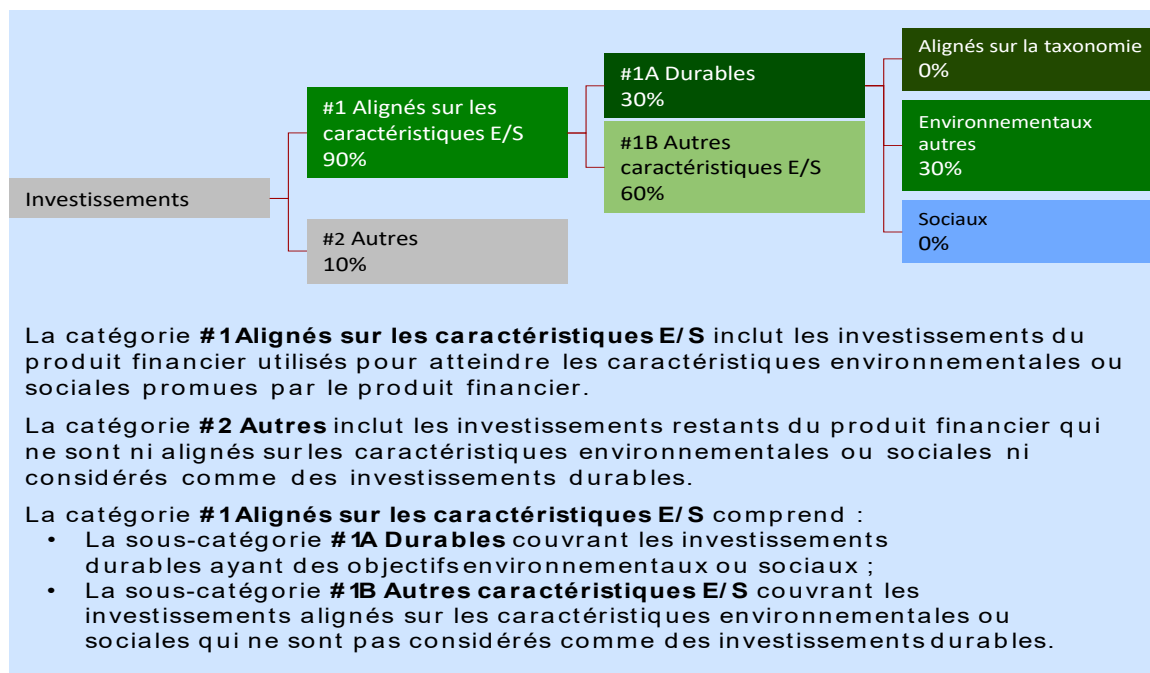
⁴ La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁵ La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁶ Cf. paragraphe « VI. Notre Intégration des dimensions ESG » de la politique ISR de Dorval Asset Management (<https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>)

V. Proportion d'investissements

Dans le cadre du processus d'investissement du Fonds, a minima 90% de l'actif net du Fonds seront investis dans des émetteurs alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues. Le Fonds vise également à investir 30% de son actif net dans des investissements durables. Le Fonds ne s'engage pas à ce stade à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie.



VI. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le contrôle du respect des caractéristiques environnementales, sociales et d'investissement durable est effectué de la façon suivante :

- 1^{er} : contrôles pré-trade
Les gérants vérifient le caractère environnemental, social et durable des valeurs composant les portefeuilles lors de l'entrée d'une nouvelle valeur grâce à l'intégration de la donnée dans les outils de gestion.
- 2^e : contrôles post trade
Le respect des différents seuils minimum d'investissement dans les portefeuilles, incluant l'ensemble des ratios réglementaires, statutaires ou internes du fonds, est contrôlé « post trade » à travers un reporting quotidien « Contrôle RAISE » analysé par le Middle Office de **Dorval Asset Management**. La Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques est copie de ce reporting et intervient dans la procédure d'escalade en cas de non-respect des seuils minimum. Ces contrôles sont historisés quotidiennement.
- 3^e : reporting de contrôle de l'application de la stratégie ESG
Dorval Asset Management communique à travers différents documents réglementaires périodiques, le pourcentage d'investissement durable de chaque fonds (EET et rapport annuel) afin d'informer l'ensemble de nos parties prenantes.
- 4^e : contrôle permanent

Le respect des seuils minimum d'investissements définis ci-dessus est contrôlé par la Direction Conformité, Contrôle Interne et Risques dans le cadre de son plan de contrôle permanent annuel.

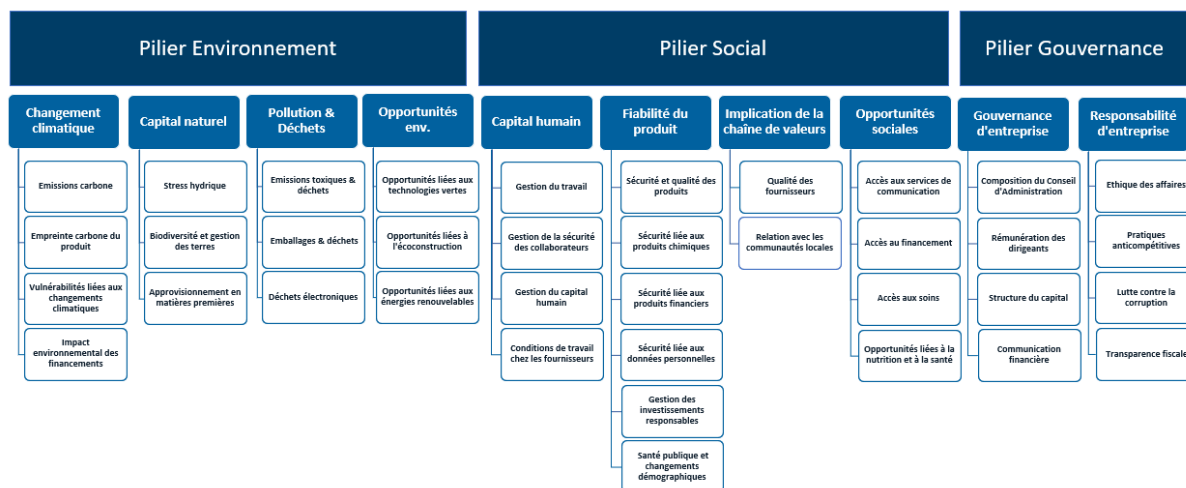
- 5^e : Comité ESG trimestriel
Un point sur les contrôles relatifs à la politique ISR/ESG de **Dorval Asset Management** est effectué lors des comités trimestriels ESG.
- 6^e : Contrôle périodique
Des contrôles thématiques peuvent être diligentés par le groupe Natixis ou BPCE ou le régulateur (AMF). D'autre part, des audits indépendants ont lieu, dans le cadre de la labellisation du fonds (a minima tous les 3 ans pour le renouvellement du label).

VII. Méthodes

Fondée sur les informations issues de nos partenaires MSCI, ISS, Bloomberg et de données de recherche interne, notre méthodologie propriétaire ESG, « RAISE », permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds. La notation des émetteurs est révisée a minima une fois par an et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

Elle repose sur les principes suivants :

- **Détermination et pondération** interne des enjeux ESG après la prise en compte des spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation
- **Notation ESG** de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci



Pour ce faire, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte plus de 30 enjeux ESG basés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux.

Cette grille de matérialité des enjeux ESG s'appuie sur MSCI, les travaux du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et enfin la connaissance et l'analyse micro et macroéconomique de la société de gestion.

Les enjeux choisis pour l'évaluation ESG sont identifiés sur le principe de matérialité et permettent de retenir les éléments pouvant avoir un risque significatif sur la performance de l'entreprise et modifier sa valorisation sur le moyen-long terme.

- **Enjeux de gouvernance :**
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité – ,

- alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
- Lutte contre la corruption
- **Enjeux environnementaux :**
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- **Enjeux sociaux :**
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits

Concernant la notation des enjeux, **Dorval Asset Management** retient pour chacun des enjeux clés, une note d'exposition de l'entreprise au risque et/ou à l'opportunité considéré(e) (Exposure score) ainsi que la manière dont le management gère cette exposition (Management score). Pour les valeurs dont le suivi par MSCI est retenu, Exposure Score et Management Score sont ceux établis par MSCI.

Dans le cas où la société n'est pas couverte par MSCI, un questionnaire est constitué par la société de gestion en tenant compte de la grille de matérialité sectorielle permettant une comparabilité avec l'analyse issue de MSCI. En moyenne, cinq questions par enjeu clé identifié (9 à 15 selon le secteur en moyenne) permettent de façon systématique de définir une note pour chacun des enjeux étudiés puis une note ESG globale pour ces sociétés. Pour répondre à ce questionnaire, les équipes de gestion s'appuient sur les rapports RSE des sociétés, les échanges avec les dirigeants, des notes d'analystes financiers et la presse. La culture de proximité de **Dorval Asset Management** avec les sociétés joue un rôle majeur dans la notation de ces entreprises. En effet, avec environ 400 à 500 rencontres par an, les équipes de gestion ont construit une bonne connaissance des sociétés au fil des années permettant aux équipes une analyse fine en cohérence avec notre méthodologie.

Dorval Asset Management s'appuie également sur différents indicateurs bruts fournis par MSCI, Bloomberg et ISS pour établir sa notation.

Le pilier « Gouvernance » représente à minima 40% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de **Dorval Asset Management**. Au travers d'une notation rigoureuse, nous mesurons l'intensité ESG de chacune des valeurs de l'univers d'investissement. L'intensité ESG entre directement en compte pour la construction des portefeuilles et pour l'appréciation des objectifs de cours.

VIII. Sources et traitement des données

La méthodologie propriétaire de notation extra-financière de **Dorval Asset Management** s'appuie sur les informations issues de nos partenaires MSCI, ISS, Bloomberg ainsi que sur des données de recherches internes. Ces informations élémentaires⁷ des fournisseurs de données sont retenues pour établir la notation extra-financière des émetteurs par la société de gestion elle-même. Ces données élémentaires sont restituées par nos partenaires depuis

⁷ Pour établir sa propre notation extra-financière, Dorval Asset Management ne s'appuie pas sur les notations synthétiques des fournisseurs de données mais sur les informations élémentaires, quantitatives ou qualitatives, qu'ils communiquent

les communications officielles des émetteurs ; seules les données prospectives (ex. : projection de trajectoire de température) relèvent de l'estimation.

IX. Limites aux méthodes et aux données

Les données des fournisseurs externes ne font pas systématiquement l'objet de vérification de leur qualité de la part de la société de gestion. Certains enjeux matériels peuvent également ne pas être évalués en cas d'absence d'information. Dans ce cas, la notation ESG s'effectue sur les enjeux pour lesquels la société de gestion dispose de données. Les données manquantes n'affectent pas la notation de l'émetteur pouvant ainsi créer un biais. Enfin, notre méthodologie accordant un poids minimum de 40% à la Gouvernance (pilier 'G') dans le mécanisme de notation ESG, certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux peuvent donc être minimisés dans la note synthétique ESG qui en résulte.

X. Diligence raisonnable

L'évaluation extra financière est révisée a minima une fois par an et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'événements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille.

Par ailleurs, les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux à la fois dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille, et sont également disponibles dans l'outil utilisé par les équipes de gestion pour la sélection de titres. L'ensemble des 14 indicateurs principaux pouvant avoir une incidence négative en matière de durabilité est intégré dans la méthodologie propriétaire de notation ESG « RAISE » de **Dorval Asset Management** via un système de bonus/malus.

Parallèlement et en ligne avec sa stratégie d'Investissement Responsable, **Dorval Asset Management** applique une politique rigoureuse de gestion des controverses pour intégrer les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans la gestion de ses fonds. S'appuyant sur des données actualisées quotidiennement par MSCI et enrichies par l'équipe de gestion, chaque controverse est analysée selon son type, sa sévérité et son statut, avec un processus d'escalade encadré. Les émetteurs sont classifiés selon un système de drapeaux (vert, jaune, orange, rouge) déterminant leur poids ou leur exclusion des portefeuilles. Les valeurs sévèrement controversées, notamment celles ne respectant pas le Pacte Mondial de l'ONU, sont systématiquement exclues. Cette politique, contrôlée par la Direction Conformité, Contrôle et Risques, inclut des outils front-to-back pour prévenir tout investissement inadéquat et est mise à jour en continu pour garantir son application.

L'actualisation de l'ensemble de ces données (évaluation extra-financière, principal adverse impact et controverses) équivaut à une réinitialisation (logique « annule et remplace ») de tout le référentiel utilisé. En conséquence et pour application immédiate, l'univers d'investissement dans son intégralité (englobant de fait les valeurs en portefeuille) est automatiquement revu par les systèmes de contrôles mis en place⁸ afin de valider le caractère « investissement durable » des émetteurs comme le respect des engagements relatifs à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du portefeuille.

XI. Politiques d'engagement

Depuis 2004, **Dorval Asset Management** privilégie une approche fondée sur un dialogue actionnarial à travers une démarche pragmatique et collaborative favorisée par notre

⁸ Cf. VI. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

présence au capital – que la politique de vote de **Dorval Asset Management** conforte – et par nos rencontres régulières avec les entreprises.

Au sein de notre méthodologie de notation « RAISE », la société de gestion met notamment l'accent sur les enjeux de gouvernance suivants :

- **Enjeux de gouvernance :**
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
 - Lutte contre la corruption et éthique des affaires

La stratégie ISR de **Dorval Asset Management** s'articule également autour d'une politique d'engagement actionnarial, qui traduit notre volonté de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Cette politique repose sur deux axes principaux :

- **L'engagement individuel**

La politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** est la traduction des actions que nous nous engageons à mener pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. En ce sens, la politique d'engagement actionnarial énonce les principes que nous défendons et, pour les valeurs détenues en portefeuille, dont nous vérifions la mise en œuvre (ou la sincérité de l'intention de mise en œuvre) à travers notre politique de vote].

Nous considérons que le respect de ces principes est source de création de valeur à long terme et de minimisation de risques, tant pour l'entreprise elle-même que pour l'ensemble de son écosystème (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, pouvoir public, collectivités, etc.), au sens propre du développement durable.

L'appréciation de ces opportunités et risques extra-financiers est combinée avec l'analyse financière des sociétés évaluées dans le cadre du processus de construction des portefeuilles que nous gérons.

La politique d'engagement actionnarial de **Dorval Asset Management** s'articule autour de deux axes principaux :

- L'engagement individuel
- L'engagement collaboratif

A travers cette politique d'engagement actionnarial, **Dorval Asset Management** vise à :

- Retranscrire autant que possible les objectifs de durabilité de chaque fonds ouvert à travers nos actions d'engagement, reflet des ambitions de notre politique ISR et des indicateurs ESG sélectionnés
- Formaliser les actions d'engagement, au travers d'objectifs explicitement formulés aux entreprises, suivis dans le temps de manière à juger de leur degré de réussite et d'enclencher si nécessaire des mesures d'escalade.
- Enrichir l'analyse des plans de transition des entreprises afin d'évaluer leur alignement avec les exigences de l'Accord de Paris et pousser les entreprises à cet exercice.
- Optimiser la participation aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles nous sommes actionnaires et à participer lorsque c'est possible aux coalitions d'actionnaires en lien avec les objectifs de durabilité

- **L'engagement collaboratif**

Au-delà de son engagement individuel, **Dorval Asset Management** s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur

d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille.

- Initiatives signées : **Dorval Asset Management** est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), du Montréal Carbon Pledge, et du CDP.
- Participation à des coalitions : **Dorval Asset Management** collabore à des initiatives comme le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change), et le Climate Action 100.
- **Gestion des controverses**
Lorsqu'un titre détenu en portefeuille est frappé d'une controverse, **Dorval Asset Management** entame un dialogue actionnarial avec l'entreprise concernée.
 - Le dialogue actionnarial directe pour la gestion des controverses
S'il s'agit d'une valeur pour laquelle **Dorval Asset Management** dispose d'une influence directe (connaissance du management et/ou poids important du titre dans un ou plusieurs OPC gérés), les équipes s'appuient sur son engagement actionnarial individuel pour faire part de son opinion et des mesures attendues/souhaitées.
Depuis 2020, une seule entreprise a été concernée, à deux reprises. A chaque fois, **Dorval Asset Management** a publié un communiqué de presse en même temps qu'elle a entamé un dialogue direct avec le management de la société.
 - Le dialogue actionnarial au travers de l'engagement collaboratif
Lorsqu'une action concertée paraît plus efficace, **Dorval Asset Management** s'engage aux côtés d'autres acteurs de la finance pour obtenir des changements de pratiques qui ont pu être à l'origine de controverses. Ce fut notamment le cas auprès des maisons de retraite après le scandale révélé en 2022.

XII. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « Indice de référence désigné ».

Le Fonds ne dispose pas d'un indice de référence aligné avec des caractéristiques environnementales et sociales.